

## DÉLIBÉRATION N°DL20240019 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/01/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 20h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h40)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**CESSION À CAP MÉTROPOLE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL - RUE PÉTIN GAUDET**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

La commune a acquis par préemption, en date du 6 novembre 2023, un bâtiment industriel, situé rue Pétin Gaudet à l'intérieur du site Novaciéries et mitoyen du tènement propriété de CAP Métropole, dénommée Halle 7. Le bâtiment était propriété de la S.A.S Alcome Fonderie.

La préemption a été rendue nécessaire pour permettre la réalisation d'un projet culturel majeur, pour lequel CAP METROPOLE et SAINT-ETIENNE METROPOLE ont signé une lettre d'intention afin d'y créer un musée d'art urbain et de street art adossé au parc urbain.

Aussi, pour permettre à CAP MÉTROPOLE de réaliser les travaux nécessaires à l'ouverture au public de ce site, il est prévu de lui revendre le bien.

La vente du bâtiment industriel, cadastré 111 AC 288 et 339, sera réalisée au prix de 423 691,71 €, ce prix correspondant au prix payé par la commune pour l'acquisition et les frais liés à la vente.

Ce montant est validé par les services de France Domaine.

Afin de ne pas retarder le lancement des travaux nécessaires à la création du musée, il est proposé d'autoriser CAP MÉTROPOLE à prendre possession dès à présent des locaux et d'y réaliser les diagnostics et sondages que la SPL jugera nécessaire.

Maître Ziegler, notaire à Saint-Chamond, représentera la ville pour cette transaction.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la cession au profit de CAP MÉTROPOLE de la halle industrielle sise rue Pétin Gaudet, cadastrée 111 AC 288 et 339 au prix de 423 691,71 €,
- **d'autoriser** CAP MÉTROPOLE à prendre possession des lieux dès ce jour pour réaliser les diagnostics et sondages préalables aux travaux à réaliser,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à effet d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de cette transaction,
- **d'imputer** la recette correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/01/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne 29 janvier 2024*